



COMITÉ DIRECTEUR



PV n°6 du 9 février 2026

Sous réserve de validation

Membres présents : Gérard GONZALEZ, Philippe TEILLOT, Michel BANES, Hélène BOURDON, Alexa MAY, Olivia CORBIN, Céline WAIRY (Visio), Raymond MIQUEL(Visio), Karim TOURECHE (Visio)

Membres absents excusés : Bruno SIMOES DE SOUSA, Charlène LAUR., Mohamed ACHAARAOUI, Stéphanie TAPIE, Michel CHARRENCON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le comité directeur se tient le 9 février 2026.

Ordre du jour :

- Validation du PV n°5 du 16 décembre 2025
- Validation du PV de la CDA
- Compte rendu du président
- Point sécurité du Président Délégué
- Date de versement des salaires
- FMI + Nouvelle version tablette
- Point des Commissions :
 - Délégués
 - Juridiques
 - Arbitres
 - CDOCC
- Bénévoles de Clairefontaine
- Questions diverses

Ouverture du Comité Directeur : 19h30

Validation du PV n°5 du 16 décembre 2025 - Validé par les élus(es) présent(e)s

Rectification PV n°3 du 24 octobre 2025 : Lors du comité directeur du 24 octobre 2025, le sujet de l'évolution de carrière du CTD AP a été évoqué. Le passage au statut cadre a été validé par les élus(es) présent(es). Il a été également voté le rattrapage de ces 5 années d'ancienneté (2014/2019) Mise en place au 1 janvier 2026.

Validation du PV de la CDA - Validé par les élus(es) présent(e)s

Compte rendu du président :

La réunion de l'ANPDF a eu lieu dans le Gers. Lors de celle-ci, il a été décidé de soumettre 4 vœux lors de l'assemblée générale de la FFF qui aura lieu au mois le 5 et 6 juin 2026.



1. Ouvrir les licences au U5
2. Protection des présidents de district et de ligue au niveau pénal
3. Ouvrir le week-end de Clairefontaine aux éducateurs de moins de 7 ans
4. Limiter les mandats des présidents de districts et de ligue a 2 mandats
5. Mise en place d'une indemnité de fonctionnement des présidents districts et ligues.
6. Réunion le 9 avril à Castelmaurou avec les présidents districts et ligue en présence de la LFA.

Notre CTDAP sera mis à disposition de la ligue 29 jours au lieu de 36 jours.

Point sécurité du Président Délégué :

Mr Philippe TEILLOT a présenté le rapport « Statistique Violences et Incivilités de la FFF » - Rapport en annexe.

Il rappelle également que le Protocole de lutte contre les incivilités et les violences dans le sport en Ariège a été signé le 9 janvier 2026. Il a été envoyé à tous les clubs. – Protocole en annexe.

Date de versement des salaires :

La date de versement mensuel doit être vérifié auprès du cabinet comptable au travers de la convention des sports et contrat travail.

Il a été proposé de verser le 13^{ème} mois à hauteur de 50% le 15 juin et de 50% le 15 décembre de chaque année - Validé par les élus(es) présent(e)s. (sous réserve validation convention collective des sports)

FMI + Nouvelle version tablette

Il a été constaté que cette saison de nombreuses feuilles de matchs papier étaient utilisées à la place de la FMI. D'après les différentes remontées, il semble que la non mise en conformité des tablettes (taille et mise à jour) en soit en bonne partie en cause. Les services informatiques de la ligue ont pourtant envoyé aux clubs des mails les informant sur ces différents sujets.

Une relance va être envoyée aux clubs.

Il a été décidé que les clubs qui, malgré cette relance, ne se mettraient toujours pas en conformité et utiliseraient une feuille de match papier au lieu de la FMI seraient sanctionnés. Cette sanction serait appliquée sur la base du rapport d'un officiel précisant que l'usage de la feuille papier n'est pas dû à un dysfonctionnement de l'application, mais au fait que le club n'est pas à jour – 25€ (sanction intégrée à l'annexe 5) - Validé par les élus(es) présent(e)s.

Point des Commissions :

Délégués : Mr GAYRAUD a souhaité arrêter sa fonction de délégué. Des candidatures sont à l'étude et seront étudiées lors du prochain comité.

Juridiques : Une réunion avec les juristes de la ligue en présence des membres des commissions juridiques du district sera organisée d'ici quelques semaines.

Arbitres : Après la dernière FIA, le district compte aujourd'hui 10 arbitres féminines (sous couvert des licences faites avant le 28 février).

CDOCC : Beaucoup de matchs à replacer suite des intempéries et aux nombreux arrêtés municipaux. La commission fait de son mieux pour reporter tous les matchs. Les rencontres devront avoir lieu notamment les mercredis pour les clubs bénéficiant de l'éclairage.

Bénévoles de Clairefontaine

Pour cette saison les 3 personnes suivantes ont été choisies pour participer à ce weekend :

- David Salinas – AS Critourien
- Fabien Pidoux – FC Mirepoix
- Carima El Khattabi – FC Laroque d'Olmes

Pour rappel, seuls les dirigeants ayant moins de 7 ans de licences dirigeants peuvent être éligibles à cette récompense.

Questions diverses

Les dirigeants ayant plus de 7 ans de licences peuvent être récompensés également pour le challenge des meilleurs dirigeants HELMETT Sports. Les clubs ont jusqu'au 4 avril pour envoyer les candidatures de leurs dirigeants. Une relance va être faite.

Fin du Comité Directeur à 21h25

Olivia CORBIN
Secrétaire Générale



Gerard GONZALEZ
Président



Annexe 1 : Rapport « Statistique Violences et Incivilités de la FFF »

Annexe 2 : Protocole de lutte contre les incivilités et les violences dans le sport en Ariège



RAPPORT STATISTIQUE VIOLENCES ET INCIVILITÉS

DU 1^{ER} JUILLET
AU 30 NOVEMBRE 2025



Protocole de lutte contre les incivilités et les violences dans le sport en Ariège

Considérant que, suite aux instructions de madame la Ministre des Sports, la nécessité de renforcer les actions de lutte contre les violences et les discriminations dans le sport, notamment en formalisant un document de coopération entre les acteurs institutionnels et associatifs concernés par les problématiques, a donné lieu à la signature d'un premier protocole le 18 juin 2018,

Considérant que la rédaction du présent protocole a pour objectif de garantir une bonne collaboration entre les acteurs du sport, du club à la fédération, et les acteurs institutionnels que sont la préfecture de l'Ariège, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), la gendarmerie, la police et la justice, et de prendre toute mesure nécessaire à la prévention des actes d'incivilités et de violence,

Considérant que les instances fédérales départementales et régionales participent à la sensibilisation des sportifs, dirigeants et supporters, à la gestion des conflits, au diagnostic, à l'identification des situations à risques, aux dispositifs de prévention et au renforcement des dispositifs de sécurité qui demeurent nécessaires, et qu'elles assurent une information quant à l'actualisation des modalités d'intervention des services des forces de sécurité,

Considérant le rôle indépendant du parquet de Foix en matière de prévention et de répression des infractions,

Considérant que la préfecture de l'Ariège organise la sécurité publique à travers l'intervention des forces de police et de gendarmerie, placées sous son autorité,

Considérant le besoin d'approfondir, d'élargir et d'actualiser les données du premier protocole, signé le 18 juin 2018,

Est convenu ce qui suit :